



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an Deux Mil Vingt Cinq, le 18 février,
Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances,
Sous la Présidence de Monsieur Daniel KRUSZKA, Maire,
En suite de convocation en date du 12 février 2025,
Dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie,
Etaient présents tous les conseillers en exercice à l'exception des conseillers excusés
suivants :

- Monsieur Jacky LELONG donne procuration à Madame Françoise TOULOUSE
- Madame Yamina SADOUNE donne procuration à Madame Corinne LEFEBVRE
- Monsieur Robert UNTERFRANC donne procuration à Monsieur Jean-Rémy FERRANT
- Madame Marie-Hélène MARLIER donne procuration à Madame Sabrina TROLET
- Monsieur Emmanuel DONDELA donne procuration à Madame Maryline KUCHARSKI
- Madame Naséra BENSLIMANE donne procuration à Monsieur David GUIDÉ

Mme Maryline KUCHARSKI est désignée secrétaire de séance.

Objet : Création de postes dans le tableau des effectifs du personnel communal

Monsieur David GUIDÉ, Adjoint au Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal que les emplois de chaque Collectivité ou Établissement sont créés par l'organe délibérant de la Collectivité ou de l'Établissement.

La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé. Qu'aucune création d'emploi ne peut intervenir si les crédits disponibles au chapitre budgétaire correspondant ne le permettent.

Que l'emploi permanent et l'emploi non permanent doivent donc faire l'objet d'une délibération portant création d'emploi dès lors qu'aucun emploi, permettant le recrutement, n'est vacant au sein de la Collectivité ou qu'aucun emploi vacant ne correspond au besoin de la Collectivité.

Considérant que la Ville de Loison-sous-Lens a recours à des agents contractuels pour le fonctionnement de ses services,

Où l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident :

👉 **Vote à l'unanimité**

De créer :

- 1 Agent de service de cantine à temps non complet, horaires variables selon les besoins du 29 janvier au 31 décembre 2025.
- 1 Agent affecté au service d'entretien des bâtiments communaux, à temps non complet, horaires variables selon les besoins, du 10 février au 31 décembre 2025

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Loison-sous-Lens, le 19 février 2025



Le Maire,


Daniel KRUSZKA